



Conseil communal du 25/03/2026

Réponse à l'interpellation n°24 :

« Le non-respect des sacs fuchsia par les commerçants à Saint-Josse ; Interpellation introduite par M. BOIKETE Philippe, Conseiller communal P.S » (ordre du jour complémentaire)

ADOPTÉE

Monsieur le Conseiller,

Je souhaite apporter des éléments factuels et précis afin de replacer ce dossier dans sa réalité de terrain et de gestion.

Tout d'abord, partons de données objectivables.

Depuis septembre 2025, Bruxelles Propreté a posé plusieurs constats clairs dans les artères commerciales concernées — notamment rue des Deux Églises, rue Verbist, place Saint-Josse, chaussée de Louvain ou encore place Madou.

Il a été observé, à certains moments, un non-respect des jours et heures de sortie des sacs par certains commerçants. Cette situation engendre effectivement des conséquences bien connues : dégradation de la propreté de l'espace public, augmentation des dépôts clandestins et surcharge des collectes non contractuelles.

Face à cela, des mesures concrètes ont été mises en place dès septembre 2025.

La principale évolution concerne les collectes en sacs fuchsias. Les volumes constatés ne justifiant pas une collecte six jours sur sept, celle-ci a été rationalisée pour s'aligner sur les jours de passage des collectes porte-à-porte, soit deux fois par semaine, comme c'est déjà le cas dans la majorité de la Région. L'objectif est simple : clarifier les règles et améliorer leur respect.

Il est important de souligner que les commerçants qui en ont besoin peuvent toujours bénéficier de passages supplémentaires via leur contrat. D'ailleurs, les plus gros producteurs de déchets ont été directement contactés par les conseillers de Bruxelles Propreté afin de vérifier l'adéquation entre leurs besoins réels et les services souscrits.

Une communication large a également été menée (mailings, toutes-boîtes), et des contrôles réguliers sont assurés pour accompagner cette transition.

J'insiste sur un point essentiel : ce qui peut parfois être perçu comme un défaut de collecte relève en réalité d'une stratégie opérationnelle assumée par Bruxelles Propreté.

Par ailleurs, à l'initiative de l'Échevin des Classes moyennes, une réunion s'est tenue en novembre 2025 avec la commune de Schaerbeek et Bruxelles Propreté afin d'analyser les difficultés spécifiques aux axes commerçants, notamment les chaussées à forte densité commerciale.

Un constat préoccupant a été posé : certains commerces, bien que disposant d'un contrat de collecte professionnelle, utilisent en parallèle des sacs blancs régionaux afin de réduire leurs coûts. Cela signifie concrètement que certains contrats sont sous-évalués par rapport aux besoins réels.

Bruxelles Propreté s'est engagée à renforcer les contrôles afin de vérifier la conformité des contrats et leur adéquation avec la production effective de déchets.

Au niveau communal, nous n'avons pas attendu pour agir.

Dans le cadre des opérations dites « trash », nos agents effectuent des contrôles ciblés auprès des commerçants afin de :

- vérifier l'existence d'un contrat de collecte auprès d'un opérateur agréé ;
- rappeler les obligations légales en matière de gestion des déchets.

Les infractions, notamment les dépôts en sacs blancs en dehors des jours et heures autorisés, font systématiquement l'objet de fouilles et de sanctions.

À la demande de la commune, des opérations de contrôle et de verbalisation mixtes Commune / Bruxelles Propreté seront d'ailleurs prochainement déployées sur les principales artères commerciales.

Nous agissons également sur le plan réglementaire et je vous donne rendez-vous le mois prochain.

Le futur règlement-taxe en matière de propreté publique intégrera une disposition spécifique visant le défaut d'entretien des terrasses et de leurs abords, afin de responsabiliser davantage les établissements horeca.

En parallèle, nous renforçons nos moyens :

- augmentation du nombre d'agents constatateurs ;
- collaboration accrue entre le service Propreté publique et le service des sanctions administratives ;
- mise en place prochaine de groupes de travail transversaux entre les services concernés (Propreté, Classes moyennes, SAC).

Un travail de fond est également mené en amont. Lors de l'ouverture d'un établissement horeca, il est toujours demandé aux exploitants de prévoir un contrat de collecte des déchets. Toutefois, et il faut être clair à ce sujet, la commune ne peut pas imposer le volume exact de déchets à déclarer : cette responsabilité relève de l'exploitant lui-même.

Enfin, le service des Classes moyennes joue un rôle d'accompagnement essentiel et je remercie ici mon collègue, Kadir Ozkonakci.

Cet accompagnement prévoit:

- l'information systématique des nouveaux commerçants ;
- les rappels lors d'événements ;
- la vigilance accrue lors des marchés afin que chaque commerçant reparte avec ses déchets.

Pour conclure, la situation que vous évoquez est bien identifiée. Elle ne relève pas d'un manque d'action, mais d'un enjeu complexe, à la croisée des comportements individuels, des réalités commerciales et des compétences partagées entre niveaux de pouvoir.

Le Collège agit de manière efficace, avec des mesures concrètes, des contrôles renforcés, une approche coordonnée avec les communes limitrophes qui concentrent de l'activité commerciale sur des artères situées de part et d'autre.

C'est précisément cette approche structurée qui permettra d'obtenir des résultats durables.

Je vous remercie pour votre attention.